



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

FINANCEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE COOPERATION 2022

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2022.02.029

FINANCEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE COOPERATION 2022

Rapporteur : Claudine CORPART

La Ville participe au financement de plusieurs Établissements Publics, il convient de fixer les montants de ces participations pour l'année 2022.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hennebont assure la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville. Pour cela, la Ville verse une subvention de 379 000 €. Ce montant est maintenu en 2022 ; dont 15 000 € au titre du programme de la réussite éducative intégrée au Contrat de Ville et géré par le CCAS.

L'Établissement Public de Coopération Culturelle TRIO's mis en activité depuis 2017 pour assurer les actions d'enseignement artistique et de mise en œuvre de la saison de spectacles vivants a sollicité une dotation de 687 544 €.

Pour rappel, la répartition de la dotation est de 62 % pour Hennebont et 38 % pour Inzinzac-Lochrist. Par rapport aux statuts adoptés par le Conseil Municipal, cette dotation intègre les éléments conjoncturels et structurels liés à l'évolution de la masse salariale.

La dotation est en progression de 4 837 € soit + 0.71 %.

Le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont qui met en œuvre la politique de conservation, de mise en valeur et d'animation du site du Haras a sollicité de la Ville le même montant qu'en 2021. La Ville est donc sollicitée pour l'attribution d'une dotation financière à hauteur de 60 000 € accompagnée d'une aide matérielle estimée à 15 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la sollicitation du CCAS,

Vu la sollicitation de l'EPCC TRIO's

Vu la sollicitation du Syndicat mixte du Haras National d'Hennebont,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **ACCORDE** les financements suivants :

- CCAS de la Ville d'Hennebont : 379 000 € au compte 657362
- EPCC TRIO's : 687 544 € au compte 65541
- Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont : 60 000 € au compte 65541 et 15 000 de prestations en nature.

Vote n°1 : CCAS de la Ville d'Hennebont

Délibération adoptée par 28 voix Pour, 0 contre, 5 abstentions.

Vote n°2 : EPCC TRIO's

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

1 élu ne prend pas part au vote.

Vote n°3 : Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

Délibération adoptée par 27 voix Pour, 5 voix contre, 0 abstention.

1 élu ne prend pas part au vote.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ